

# Le rôle du bois dans le relèvement du Libéria

**Le secteur forestier du Libéria pourrait jouer un rôle crucial dans la reconstruction du pays après la guerre. Mais il a besoin d'assistance**

**L**E BILAN de 14 ans de guerre civile au Libéria a été lourd. Bien que les hostilités aient cessé en 2003, les écoles, les centres sanitaires et d'autres services sont encore dans un grave état d'abandon. On estime à près de 150 000 le nombre de victimes qui ont péri durant le conflit, et plusieurs centaines de milliers d'habitants déplacés à l'intérieur du pays continuent à vivre dans des camps où ils peuvent trouver de quoi se nourrir ainsi que d'autres services. D'un bout à l'autre du pays, toutes les communautés ont été d'une manière ou d'une autre perturbées et disloquées par la guerre.

La foresterie n'a pas été la moins touchée. En juillet 2003, dans l'intention de supprimer l'apport de recettes susceptibles d'être utilisées pour des achats d'armes et d'affaiblir ainsi le régime du Président Charles Taylor alors en exercice au Libéria, le Conseil de sécurité des Nations Unies (ONU) a imposé des sanctions rigoureuses au Libéria, lui interdisant tout commerce de bois (et de diamants). Depuis, l'industrie intérieure qui exploitait légalement les forêts a suspendu toutes ses opérations et aucune exportation significative de bois n'a eu lieu.

En avril 2005, l'OIBT a envoyé une mission de diagnostic\* au Libéria dont l'objet était d'identifier les principaux obstacles à l'aménagement forestier durable dans le pays, de répertorier les contraintes par ordre d'importance et de recommander des mesures pour éliminer ces contraintes.

L'équipe chargée de cette mission a procédé à des entrevues et tenu des réunions avec diverses parties prenantes, à savoir l'autorité nationale chargée du développement des forêts (ONF), les pouvoirs locaux, des bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux—en particulier ceux impliqués dans l'Initiative pour les forêts du Libéria (IFL; voir l'encadré)—les concessionnaires de forêts et industriels de la filière bois, les organisations non gouvernementales locales et internationales (ONG), les responsables de districts et le représentant sur le terrain de la mission de l'ONU au Libéria (MUNIL). La mission a rassemblé et analysé les rapports, documents et statistiques



**Une épave:** ce véhicule blindé qui rouille dans un champ de la capitale libérienne, Monrovia, rappelle la récente guerre civile du pays. Photo: N. Sizer

existants, en particulier ceux produits récemment par des instances internationales.

## La crise au Libéria

Le Libéria compte environ trois millions d'habitants répartis en 16 principaux groupes ethniques ainsi qu'une petite minorité d'Américano-Libériens qui dominent la politique. La mortalité infantile est estimée à près de 130 décès pour 1000 naissances, et l'espérance de vie n'atteint en moyenne que 48 ans. Le niveau d'instruction est très bas, à environ 15%, et probablement beaucoup plus faible dans de nombreux milieux ruraux. Le produit intérieur brut actuel par tête d'habitant est d'à peine 169 dollars des E-U, faisant du Libéria un des pays les plus pauvres du monde.

## La situation du secteur forestier

Le Libéria s'étend sur une superficie de 9,6 millions d'hectares dont plus de la moitié est couverte de formations forestières diverses (Figure 1): les forêts denses et les forêts claires occupent 2,4 millions et 1,0 million d'hectares respectivement tandis que les forêts secondaires et dégradées couvrent environ 2,2 millions d'hectares.

## Initiative pour les forêts

Un certain nombre d'organisations s'occupant de forêts opèrent au Libéria sous l'égide de l'Initiative pour les forêts du Libéria (IFL), dont l'objectif est de contribuer à la réforme du secteur forestier du Libéria et à promouvoir l'exploitation durable des ressources naturelles et la conservation de la biodiversité. Les partenaires de l'Initiative comprennent le Gouvernement des Etats-Unis (par l'intermédiaire du Programme international de l'USDA sur les forêts), la Banque mondiale, la Commission européenne, Conservation International, l'Institut du droit de l'environnement, l'UICN—Union pour la conservation de la nature et plusieurs ONG libériennes.

\*L'équipe de diagnostic comprenait M. Pierre Méthot (Canada; chef de l'équipe), M. Samuel Appiah (Ghana), Dr Nigel Sizer (Royaume-Uni/Etats-Unis), M. Robert Simpson (Etats-Unis; à temps partiel), et Dr Francis Stio (Libéria). En outre l'ONF du Libéria a mis à disposition les services de plusieurs fonctionnaires: M. Moses D Wogbeh, Sr.—Directeur des forêts communautaires; M. Thomas Romeo Quiah, Sr.—Directeur général adjoint, Foresterie commerciale; M. Cletus N. Togba, Assistant spécial du Directeur général chargé de la conservation des forêts; et M. AMOS T. Suah, Coordonnateur—Planification, recherche et statistiques. Beaucoup d'autres fonctionnaires de l'ONF ont prêté main forte à la mission de diagnostic, et M. Jean-Claude Nguingui, Représentant régional de l'OIBT basé au Gabon, a énormément contribué à la planification, à l'organisation initiale et à l'appui logistique de la mission. Le présent article est adapté du résumé analytique du rapport de la mission.

Il est impossible d'évaluer la possibilité annuelle durable (AAC) des forêts libériennes, du fait qu'aucun inventaire forestier n'a été conduit au cours des 40 dernières années. Les données concernant les secteurs parcourus par les coupes et les volumes prélevés durant les 20 dernières années sont peu précises, incomplètes et sujettes à caution; beaucoup ont disparu pendant la guerre.

A l'époque de l'imposition des sanctions, 42 concessions forestières couvraient au total de 5,95 millions d'hectares (Figure 2). Le système d'attribution des concessions pour la production de bois au Libéria manque de transparence; il est actuellement réexaminé sous l'égide de l'IFL.

*... la mauvaise gestion pendant le régime Taylor, le pillage et la destruction des bureaux (et des registres) pendant la guerre, associés à l'absence actuelle de recettes et au fait que le personnel est extrêmement démoralisé par le paiement tardif de salaires dérisoires ainsi que par les effets traumatisants du conflit, signifient que l'ONF est à peine en mesure de fonctionner.*

Bien que l'ONF ait récemment attribué un certain nombre de permis de sciage de long légaux—parce que la plupart des scieries du pays ont été fermées—de nombreux camions chargés de grumes sciées en long illégalement arrivent encore tous les jours à Monrovia (la capitale du pays). Du bois légalement obtenu est disponible pour la consommation locale, mais en quantité limitée seulement.

### La valeur de la conservation

En 1999, l'exercice financé par le Fonds pour l'environnement mondial en vue d'établir pour l'Afrique de l'Ouest des priorités en matière de conservation a mis en exergue l'écosystème subéquatorial guinéen, au sein duquel le Libéria abrite les exemples les plus frappants de forêts intactes qui existent encore, en attribuant à ces forêts la priorité absolue de conservation en Afrique occidentale. On y trouve au moins 2900 espèces de plantes à fleurs, 240 espèces de bois, 150 de mammifères, 620 d'oiseaux, et 125 de reptiles et amphibiens. La conservation de certaines espèces bien connues dépend sans doute des forêts du

Libéria, par exemple le chimpanzé occidental, le colobe rouge, le singe diane, l'hippopotame nain et l'éléphant des savanes.

Il existe au Libéria deux aires protégées (Figure 1) qui couvrent moins de 2% du territoire. Ce sont le parc national de Sapo dans le sud-est (162 000 hectares, créé en 1983) et la réserve naturelle de Nimba dans le nord (14 000 hectares, créée en 2003). Le parc national de Sapo a été récemment envahi par des milliers de chasseurs et mineurs illégaux armés, dont bon nombre sont d'anciens soldats; la MUNIL les aide maintenant à quitter le parc et à rejoindre leurs foyers. Il a été proposé de créer plusieurs nouvelles aires protégées.

### Les menaces qui pèsent sur les forêts

L'intégrité des forêts est essentiellement menacée par la chasse illégale et légale (mais non durable) à des fins commerciales, la conversion à des exploitations agricoles de petite taille (en particulier la culture sèche du riz), et les mines illégales d'or et de diamants en milieu alluvial qui causent beaucoup de dégâts dans les fleuves et les cours d'eau. Dans l'avenir, les forêts pourraient également être menacées par l'expansion de l'exploitation minière légale et de l'infrastructure routière, et peut-être par la conversion à la ligniculture industrielle ou à des plantations de palmiers à huile, ainsi que par une exploitation forestière commerciale mal gérée si l'industrie des produits forestiers n'est pas suffisamment réglementée.

### Le cadre institutionnel

L'ONF est l'autorité suprême responsable de toutes les activités du secteur forestier définies par la loi forestière nationale de 2000 et jouit d'une autonomie considérable dans ses opérations et en matière de gestion et de finance. Disposant au total d'un personnel de 500 fonctionnaires, l'ONF est divisée en trois départements, à savoir: 1) Conservation des forêts, responsable des aires protégées, de la gestion des espèces sauvages et de la foresterie communautaire; 2) Foresterie, responsable de tous les aspects liés à la gestion forestière, à l'exploitation forestière, à l'utilisation des forêts et au reboisement; et 3) Administration et finances.

Un conseil d'administration définit les politiques de l'ONF et, de façon générale, surveille les opérations et les finances. Cependant, la mauvaise gestion pendant le régime Taylor, le pillage et la destruction des bureaux (et des registres) pendant la guerre, associés à l'absence actuelle de recettes et au fait que le personnel est extrêmement démoralisé par le paiement tardif de salaires dérisoires ainsi que par les effets traumatisants du conflit, signifient que l'ONF est à peine en mesure de fonctionner. Le salaire courant d'un garde forestier est de 15 dollars E-U par mois et le niveau actuel du budget de l'ONF n'atteint peut-être que 1% de ce qu'il était avant la guerre.

### La situation des activités d'extraction

Avant l'effondrement du régime Taylor en 2003, l'exploitation forestière commerciale était une composante importante de l'économie. En 2002, elle représentait un quart du PIB et 65% des revenus en devises étrangères. Le secteur produisait jusqu'à 20 millions de dollars E-U par an pour le trésor national et environ 100 millions en exportations, et il employait directement environ 7000 personnes.

### Verdure

**Figure 1:** Couverture forestière du Libéria montrant l'emplacement de la réserve naturelle de Nimba et du parc national de Sapo



Source: *Projet de réévaluation des forêts libériennes—Conservation International et Flora and Fauna International*

A présent, toutefois, le secteur du bois libérien ne bénéficie d'aucun revenu d'exportation; les sanctions imposées par l'ONU contre le commerce de bois resteront en vigueur jusqu'à ce que trois conditions soient réunies à la satisfaction d'inspecteurs indépendants et internationaux: 1) les recettes provenant de l'exploitation forestière devront être administrées correctement et ne pas être détournées à des fins illégales; 2) le gouvernement national devra exercer pleinement son contrôle sur les forêts; et 3) aucune société ne devra plus employer de milice. Les entrevues informelles conduites par la mission donnent à penser qu'aucune de ces conditions n'a encore été satisfaite.

Avant la guerre, le bois était transformé dans 27 scieries et trois usines de contreplaqué. La guerre en a détruit 20; les neuf scieries qui restent et une usine de contreplaqué sont en sommeil. La capacité installée de ces usines est estimée à environ 95 000 m<sup>3</sup> de grumes par an.

### Obstacles à l'aménagement forestier durable

Ce qui importe le plus pour le Libéria en ce moment c'est la stabilité, le rétablissement de l'ordre public et la bonne gouvernance; l'aménagement forestier durable ne pourra être réalisé que lorsque des règles et des règlements raisonnables seront imposés et respectés. Or, paradoxalement, le relèvement de l'industrie du bois est indispensable pour fournir les emplois et les devises étrangères qui sont les uns et les autres essentiels pour assurer la reconstruction du pays et sa progression vers le développement durable. Il faut donc absolument, dès à présent, mettre en place les mécanismes, processus et outils appropriés pour garantir l'utilisation durable et équitable des ressources forestières à mesure que l'industrie reprend ses activités.

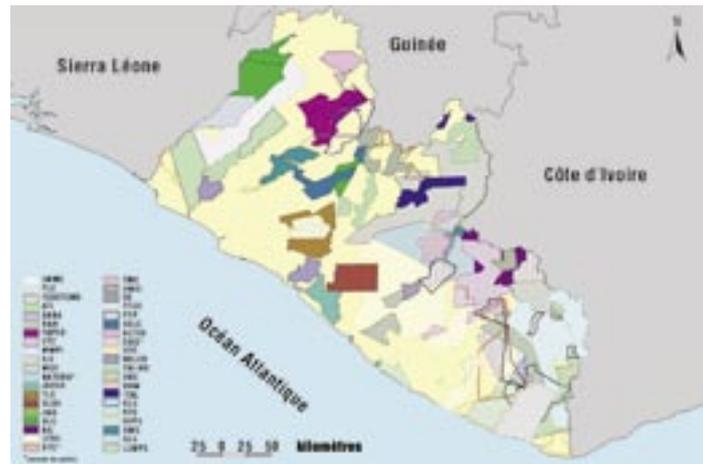
Cependant, la politique forestière et même les récents efforts de réforme d'après-guerre ont trop mis l'accent sur le secteur commercial du bois et prêté peu d'attention à la propriété des ressources et aux questions d'importance cruciale pour les pauvres, comme la production de viande de brousse et de bois de feu (environ 98% des besoins énergétiques du pays sont satisfaits par du bois de feu et du charbon de bois). Ces aspects sont peu connus ou compris. Par ailleurs, l'ONF ne dispose pas de lignes directrices, manuels ou codes de meilleures pratiques pour guider ses activités forestières ni d'un nombre adéquat de professionnels qualifiés en matière d'aménagement forestier durable. Il n'existe aucune stratégie ou plan national clair pour le secteur forestier au niveau national, aucun programme de mise en valeur des forêts, ni aucun document d'orientation pour les forêts. De plus, il n'y a aucun plan national global d'utilisation du territoire et le système existant d'attribution des concessions manque de transparence, ne bénéficie probablement pas de la vraie valeur des ressources forestières et ne profite pas aux communautés qui dépendent de la forêt.

### Proposition d'actions prioritaires à engager par l'OIBT

La mission estime que les mesures éventuelles de l'OIBT devraient aborder les questions les plus pressantes qui ne sont pas suffisamment traitées par d'autres institutions et ONG internationales et que ces mesures devraient compléter et soutenir des activités, des projets et des programmes existants.

### En attente

Figure 2: Concessions forestières du Libéria



Source: Secrétariat technique chargé de procéder au recensement des concessions forestières, Initiative pour les forêts du Libéria (avril 2005)

L'OIBT devrait donc concentrer son action sur les quatre domaines principaux suivants:

- amélioration des connaissances au sujet de la ressource et de son utilisation;
- renforcement des capacités;
- préparation pilote d'un plan d'aménagement forestier durable; et
- soutien à la participation réelle des communautés locales en matière de gestion et d'utilisation des ressources forestières.

Les mesures destinées à promouvoir la cause de l'aménagement forestier durable dans ces quatre secteurs devraient inclure (sans toutefois s'y limiter):

- la conduite d'une étude sur le sciage de long au Libéria (légal et illégal) et la formulation d'une proposition de projet en vue de son intégration à d'autres activités conçues pour faire progresser le pays vers l'aménagement forestier durable et, plus particulièrement, comme composante de la foresterie communautaire;
- l'élaboration d'un ensemble de directives forestières portant sur des aspects tels que l'inventaire des forêts, l'AAC, la cartographie, etc. Les directives en place dans des pays voisins comme le Ghana ou le Cameroun pourraient sans doute être adaptées facilement et à moindre frais au contexte libérien par des consultants locaux;

**... le relèvement de l'industrie du bois est indispensable pour fournir les emplois et les devises étrangères qui sont les uns et les autres essentiels pour assurer la reconstruction du pays et sa progression vers le développement durable.**

- l'exécution sur le terrain d'une série de projets conçus pour améliorer les connaissances au sujet des ressources forestières du Libéria, telles que le rétablissement de placettes d'échantillonnage permanentes, des études sur les arbres (pour établir des équations de volume), la conduite d'un inventaire national des forêts, et le calcul de la possibilité;
- l'élaboration de directives nationales pour la préparation, la mise en oeuvre et la surveillance des plans d'aménagement forestier durable;



**Produits essentiels:** 98% des besoins énergétiques du Libéria sont satisfaits par le bois de feu et le charbon de bois. *Photo: N. Sizer*

- la conception et la mise en train d'un programme de sensibilisation pour promouvoir et expliquer l'aménagement forestier durable à toutes les parties prenantes;
- l'élaboration et la mise en oeuvre d'un plan détaillé de formation en précisant les programmes spécifiques, les cycles d'étude, les bénéficiaires, les lieux de réunion, les coûts, etc., ce plan comportant une série d'activités de formation de courte durée dans le pays ainsi que des bourses et des stages à l'étranger;

**... des millions de dollars d'aide internationale au développement seront nécessaires au cours des années à venir si l'on veut que quelque chose d'approchant la gestion durable soit réalisé.**

- le renforcement des capacités du collège d'agriculture et foresterie de l'université du Libéria;
- la conception et la mise en oeuvre d'un projet pilote pour la préparation d'un plan d'aménagement forestier durable pour une concession forestière existante au Libéria, en collaboration avec un concessionnaire progressiste, l'ONF et une ONG ainsi qu'avec l'assistance d'un cabinet de consultants spécialisés ou d'une ONG internationale;
- la mise en oeuvre de la gestion communautaire des forêts. L'OIBT devrait accorder à cette action un rang de priorité très élevé dans les activités qu'elle entreprendrait au Libéria. Celles-ci devraient inclure:
  - un dialogue avec de multiples parties prenantes dans des zones rurales sélectionnées afin de discerner, au sein des communautés, les priorités en matière d'arrangements institutionnels qu'elles estiment aptes à promouvoir la gestion locale de forêt et d'autres aspects;
  - une réforme juridique et des règlements juridiques détaillés visant à faciliter la gestion communautaire des forêts, fondés sur l'apport des multiples parties prenantes, notamment la mise au clair des questions foncières;
  - un soutien à la mise en place de programmes pilotes de gestion forestière à base communautaire dans différentes régions du Libéria;
  - une cartographie de la propriété des terres boisées à travers le Libéria et une documentation des revendications aux terres boisées, et

- la conception et la mise en oeuvre d'un projet de production durable de viande de brousse. Ce thème devrait être entièrement intégré dans de plus larges programmes et activités de gestion forestière communautaire et être correctement relié à la conservation de la biodiversité, notamment dans les forêts de production.

## **Mesures à prévoir immédiatement**

Le cas du Libéria est unique. La mise en oeuvre de toutes les actions nécessaires pour trouver des moyens de surmonter les très nombreux obstacles à l'aménagement forestier durable dans tout le pays présente des défis inimaginables. Il y a tant à faire, face à tant de variables et d'inconnus, qu'il est impossible d'élaborer dès à présent un plan d'action précis pour le secteur forestier. Même la liste établie ci-dessus pourrait sembler décourageante vu le manque général de capacités. Le Gouvernement libérien pourrait cependant d'ores et déjà entreprendre quelques actions susceptibles d'aider à mobiliser le soutien disponible par l'intermédiaire de l'OIBT.

Par exemple, le Gouvernement libérien devrait solliciter l'appui de l'OIBT pour constituer un comité de coordination interinstitutions avec la participation des multiples acteurs, lequel serait chargé de donner suite au rapport de diagnostic, d'harmoniser les interventions des bailleurs de fonds, de coordonner les communications avec l'OIBT et entre les autres donateurs, et de préparer et soumettre des demandes et des propositions à l'OIBT.

Le Gouvernement devrait officiellement solliciter l'aide de l'OIBT pour la préparation de propositions, en particulier au titre du projet OIBT PD73/89 (M,F,I): 'Assistance en matière d'identification et de formulation des projets'. Avec l'aide de l'OIBT, il devrait également convoquer un atelier national sur les critères et indicateurs de l'OIBT pour lancer un processus de formation et de sensibilisation des professionnels de la foresterie et d'autres parties prenantes au sujet des principes de l'AFD.

## **Nécessité d'un engagement international**

Reconstruire l'infrastructure physique, productrice, institutionnelle et humaine du secteur forestier de manière à ce qu'elle puisse étayer l'AFD exigera, de la part du secteur privé et du Gouvernement libérien, de forts investissements qu'il sera difficile d'attirer sans un appui considérable de la communauté internationale. Sans audit exhaustif de l'ensemble du secteur, il est impossible d'évaluer l'ampleur des besoins, mais il est certain que des millions de dollars d'aide internationale au développement seront nécessaires au cours des années à venir si l'on veut que quelque chose d'approchant la gestion durable soit réalisé.

## **Référence**

Bayol, N & Chevalier, J-F 2004. *État actuel de la couverture forestière au Libéria: Information sur les forêts d'importance critique pour la prise de décision*. Rapport final présenté à la Banque mondiale. Banque mondiale, Washington, DC, Etats-Unis.